

29 OCT. 2014

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 23 octobre 2014  
à 9H30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 23 octobre 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Yvon MAHE
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 23 octobre 2014**  
**à 9 H 30 à La Roche Bernard**

**1 POLITIQUE DE BASSIN**

**Contrat de Bassin Versant de la Région Pays de la Loire 2014-2016 - Approbation**

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil de financement de la Région Pays de la Loire. Il intègre les programmes d'actions des structures de bassin ainsi que l'animation de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) pour la mise en œuvre et le suivi de ce contrat. Un 1<sup>er</sup> contrat a été engagé pour la période 2007-2009 puis un second pour la période de 2011-2013. Ils ont permis de mettre en avant le rôle de coordination de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dans la mise en œuvre de projets locaux.

La préparation de ce 3<sup>ème</sup> contrat a commencé à l'automne 2013 et a fait l'objet de nombreux échanges entre les maîtres d'ouvrage, l'IAV et la Région Pays de la Loire. Les objectifs et les modalités de cet outil de financement n'ont pas été modifiés et permettent de poursuivre les actions déjà engagées. L'expérience des contrats précédents et le travail réalisé sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE ont permis de définir au mieux les différentes actions qui se répartissent en douze thématiques et d'anticiper la mise en œuvre du futur SAGE.

Ce nouveau CRBV couvre la période de 2014-2016. Les 91 actions programmées totalisent un montant 4 871 058 € pour un montant de subvention de 1 589 592 €, soit une augmentation du montant des actions et des subventions de 43 % par rapport au CRBV 2011-2013.

Enjeux/thématiques	Actions		Subventions Région Pays de la Loire
	Nombre	Montant	Montant
milieux aquatiques	33	2 354 333 €	647 382 €
biodiversité	6	164 320 €	104 456 €
pesticides non agricoles	10	333 097 €	117 679 €
bocage	7	540 700 €	216 680 €
pollutions diffuses agricoles	5	212 908 €	46 654 €
lutte contre le ruissellement	2	102 000 €	43 200 €
inondation	4	217 600 €	130 560 €
littoral	1	36 560 €	10 968 €
suivis	8	228 754 €	68 626 €
études	5	272 286 €	64 428 €
communication, sensibilisation	9	144 500 €	42 960 €
coordination	1	264 000 €	96 000 €
<b>Total général</b>	<b>91</b>	<b>4 871 058 €</b>	<b>1 589 592 €</b>

L'émergence de nouveaux opérateurs (Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'ISAC, prise de la compétence milieu aquatique par la communauté de communes du Pays de Redon), l'engagement du syndicat du bassin versant de la Seiche dans un programme d'actions multithématiques et l'élargissement domaine des compétences du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Don expliquent pour partie cette augmentation.

Territoires	Montant des actions		
	CRBV 2011/2013	CRBV 2014/2016	Evolution
Bassin versant de la Vilaine amont	505 776 €	452 072 €	-53 704 €
Bassin versant de la Seiche	13 800 €	163 100 €	149 300 €
Bassin versant du Semnon	154 390 €	152 650 €	-1 740 €
Bassin Versant de la Chère	245 856 €	149 086 €	-96 770 €
Bassin versant du Don	474 180 €	866 300 €	392 120 €
Bassin versant de l'Isac	448 755 €	1 517 700 €	1 068 945 €
Marais de Redon	198 411 €	491 229 €	292 818 €
Bassin versants du Mès et Pont Mahé	883 808 €	680 641 €	-203 167 €
Bassin versant de la Vilaine	490 790 €	398 280 €	-92 510 €
<b>Total général</b>	<b>3 415 766 €</b>	<b>4 871 058 €</b>	<b>1 455 292 €</b>

De plus, ce nouveau contrat pérennise les financements de la Région des Pays de la Loire pour l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et la coordination territoriale avec une enveloppe annuelle de 32 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve ce projet
- Autorise le Président à signer ce contrat



Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

  
Jean-François GUERIN